

## **SEANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2025*

*Etaient présents* : MM GUILLAUME Georges-Marc, Adjoint ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, LAURENT Xavier, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien.

*Excusés* : MM DEBRAINE J-P, DESESQUELLES F., DUMENIL A., RÉAUBOURG C., VAUVILLIERS J.

M. CRÉCY Olivier a été nommé secrétaire.

### **FACTURES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle le principe de règlement des factures d'investissement avant le vote du budget : le montant doit être inférieur au quart des prévisions de l'année précédente.

Cette règle étant respectée, le Conseil Municipal accepte le paiement de la somme de 13 693,03 € à l'entreprise GOUELLE pour la réfection du bâtiment dans la cour de l'école, et la somme de 1920 € au bureau d'études ARTEMIS pour le dossier de travaux de la rue de Romesnil et route de Tourly.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur Guillaume informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Mme Roche, adjointe administrative, sera renouvelé pour trois ans le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Par ailleurs, afin de se conformer à la législation sur le poste de secrétaire de mairie, un poste de Rédacteur sera créé et proposé à Mme Roche, après accord du Centre de Gestion.

Enfin, Mme Verger ayant souhaité bénéficier d'une retraite progressive dès que cela sera possible, un autre poste de Rédacteur sera créé pour compléter son temps de travail.

M. Chantrier a demandé un congé de deux mois en été ; son remplacement doit être envisagé, même partiellement. Monsieur Camille propose de faire appel à l'équipe espaces verts de l'UNAPEI, Monsieur le Maire contactera également une entreprise de services.

### **FINANCES**

Monsieur Guillaume informe le Conseil Municipal que l'A.P.E. de la Pierre Frite a demandé une aide exceptionnelle à la Commune afin de faire venir un groupe brésilien (Batucada) pendant le carnaval des écoles le 8 mars prochain. La somme de 900 € sera attribuée à l'APE lors du vote du budget afin que les enfants et la population profitent de cette animation.

Travaux de voirie et travaux d'isolation des bâtiments : afin d'optimiser les éventuelles subventions, Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux d'isolation de la mairie sur les fonds propres de la commune (21 705,70 € H.T.), laissant toutes les chances d'une attribution de subvention de 239 560 € au dossier d'aménagement de voirie rue de Romesnil et route de Tourly.

## DIVERS

Coupures d'électricité : Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013, EDF a présenté un projet de raccordement de secours au réseau du Bouleau. Cette solution étant peu probable compte tenu de son coût, il va demander à ERDF des élagages réguliers des arbres autour de la ligne haute tension, puisque les coupures sont très souvent dues aux branches qui tombent sur la ligne électrique en période de tempête.

Le bois de la Mare n'a plus de parcours pédagogique, le propriétaire n'ayant plus le financement du Département pour l'entretenir.

Madame Lescalle fait part de la demande d'un habitant de Romesnil afin que la mairie vienne vider sa fosse septique avec le matériel de vidange de la station d'épuration, ou qu'elle participe aux frais de vidange. Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'eau à Romesnil n'est pas le même qu'au village puisque les habitants du hameau ne paient pas l'assainissement. Par ailleurs, il n'est pas question que ce système soit mis en place, même si cela a été fait il y a trente ans pour dépanner quelques habitants.

Monsieur Camille signale que le boulevard Fessart a été renforcé par un riverain pour être plus facilement carrossable. La mairie n'ayant pas été informée, un courrier sera adressé à l'intéressé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35. Fait et délibéré à La Villetterte le dix-sept février deux mil vingt-cinq, et ont signé au registre les membres présents.*